

SUMER 2016-2017

Enjeux de la nouvelle enquête



AUTEURS :

G. Labarthe, S. Memmi, N. Sandret, T. Coutrot, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, Ministère chargé du travail (DARES), Paris

S. Morand, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Bourgogne

M. Léonard, DIRECCTE Lorraine

M. Niezborala, DIRECCTE Midi-Pyrénées

Le renouvellement de l'enquête SUMER (Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels) en 2016-2017 est nécessaire pour actualiser les connaissances acquises en 2009-2010, étendre le champ de l'enquête aux agents de tous les ministères, et notamment aux enseignants de l'Éducation nationale, suivre l'évolution des expositions aux risques professionnels et répondre aux demandes d'indicateurs, en particulier pour le suivi des plans gouvernementaux en matière de santé publique et de santé au travail.

Le déroulement de l'enquête sera similaire à celui des trois enquêtes précédentes. Elle repose sur la participation active et volontaire des médecins du travail et de prévention, et de leurs équipes pluridisciplinaires.

L'enquête SUMER (Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels) a déjà été réalisée à trois reprises en 1994, en 2002-2003 et en 2009-2010.

D'une période à l'autre, son champ s'est élargi et son questionnement s'est enrichi. La forte mobilisation et la qualité de l'expertise des médecins enquêteurs ont contribué à la reconnaissance de cet outil comme base de données essentielle tant au niveau national qu'euro-péen. Comme pour les précédentes enquêtes, la coordination est assurée par la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et par la Direction générale du travail (DGT) via l'Inspection médicale du travail (IMT). La Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère chargé de l'Éducation nationale, apportent leur contribution sur leurs domaines de compétences. Le comité scientifique est composé d'experts en statistique, épidémiologie, ergonomie, psychodynamique du travail, toxicologie... issus de diverses institutions de prévention ou de recherche (encadré 1). Mais comme en 1994, en 2002-2003 ou en

2009-2010, la force, la crédibilité et l'impact de cette enquête dépendront très fortement de la mobilisation des médecins du travail et de prévention.

Vous étiez 1 200 en 1994, 1 800 en 2002-2003 et 2 400 en 2009-2010... Serez-vous aussi nombreux à vous mobiliser pour participer à cette enquête d'ampleur nationale en 2016 et 2017 ?

Intérêt pour les médecins

Pour cette prochaine enquête 2016-2017, la participation des médecins du travail et des médecins de prévention est de nouveau sollicitée, via les médecins inspecteurs du travail régionaux et les médecins coordonnateurs pour des secteurs particuliers comme l'Agriculture et la Fonction publique.

Pour les médecins, l'intérêt est double :

- participer à une enquête statistique d'ampleur nationale et produire de la connaissance sur les expositions professionnelles auxquelles sont confrontés les salariés. C'est aussi remplir une des missions fondamentales dévolues aux médecins du travail ainsi que, depuis 2011, aux services de santé au travail, celle de participer à la veille sanitaire en milieu de travail ;

↓ Encadré 1

Comité scientifique de l'enquête SUMER 2016-2017

Institutions de veille sanitaire et de recherche

CEE – CREAPT : Centre de recherche et d'études sur l'âge et les populations au travail

ANACT : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

INRS : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

InVS : Institut de veille sanitaire – Département santé travail

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Partenaires de la collecte

CISME : Centre interservices de santé et de médecine du travail en entreprise

COCT : Conseil d'orientation des conditions de travail

DHOS : Direction des hôpitaux et de l'organisation des soins

DGCS : Direction générale de la cohésion sociale

IEG : Industries électriques et gazières

La Poste

SNCF : Société nationale des chemins de fer français

RATP : Régie autonome des transports parisiens

CCMSA : Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole

OPPBT : Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques, Unité méthodes statistiques

Personnalités scientifiques

● Dr Robert Garnier (Hôpital Fernand Widal)

● Pr Yves Roquelaure (ergonomie-épidémiologie, Université d'Angers)

● Pr Arnaud Stimec (Institut d'études politiques de Rennes)

● Sébastien Roux (Banque de France)

● Pr Barbara Charbotel (Université de Lyon 1)

● Dr Geneviève Benoist (Association pour la formation dans les services médicaux du travail – AFOMETRA)

● Dr Bernard Siano (INRS)

● Pr Alain Garrigou (Université de Bordeaux)

● Pr Pierre Falzon (Conservatoire national des arts et métiers)

● Frédéric Perrier-Cornet (DIRECCTE Bourgogne)

● Martine Lenglin, directrice du Service de santé au travail interentreprises EPSAT Vosges

● Dr Jean-François Boulat, directeur de l'Association paritaire de santé au travail (APST)

Experts étrangers

● Agnès Parent-Thirion (Fondation de Dublin)

● Elke Schneider et Marine Cavet

(Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, Bilbao)

● Pr Christophe de Brouwer (Laboratoire de santé au travail et de toxicologie du milieu, Bruxelles, Belgique)

Médecins du travail

● Dr Marie-Christine Presse (Banque LCL)

● Dr Nicolas BOHIN (ACMS)

● Dr Anne Calastreng (Direction générale de l'Aviation civile)

● Dr Claude Buisset (AGEMETRA)

● Dr Emmanuelle Bourin, médecin de prévention et chef du service de médecine préventive (CIG petite couronne)

● Dr Monique Lemaitre-Prieto, ministère des Finances

● Dr Charles Durand, ministère des Finances

● Dr Bernard Fontaine, toxicologue, Pôle Santé Travail de Lille

● ancrer cette enquête dans sa pratique quotidienne en utilisant un outil d'évaluation systématisée des expositions, permettant ainsi d'assurer une meilleure prévention.

L'enquête a pour ambition de mobiliser 2 500 médecins du travail et de prévention, qui enquêteront si possible 30 salariés chacun (pour un équivalent temps plein) tirés au sort parmi ceux vus ou à voir en examen périodique ou d'embauche, pendant 3 mois d'enquête.

Malgré les difficultés liées aux changements du métier et à l'augmentation de la charge de travail quotidienne, il est très important que les médecins du travail et de prévention se mobilisent nombreux pour la reconduction de cette enquête car la fiabilité des résultats en dépend.

Place des enquêtes SUMER

De par la grande taille de son échantillon, du fait de la précision de son questionnement et de l'expertise

des médecins qui la réalisent, SUMER est l'une des sources statistiques les plus fiables pour évaluer les expositions aux risques professionnels. C'est pourquoi, depuis 2003, cette enquête est utilisée comme source pour les indicateurs de suivi des plans de santé publique, de santé au travail, de santé-environnement et du Plan cancer. La reconduction de l'enquête en 2016 et 2017 a été prévue dans le calendrier de ces plans.

D'autres enquêtes sur les expositions professionnelles existent (Conditions de travail, Evrest, MCP...), mais, si elles renseignent sur l'évolution des conditions de travail telles que les salariés les décrivent, elles ne permettent pas de décrire des expositions très spécifiques à des produits chimiques ou des agents biologiques précisément identifiés, ni le contexte organisationnel de ces expositions.

La technicité du questionnaire exige des enquêteurs disposant d'une expertise du milieu du travail et de la nature des expositions, d'un contact direct avec les salariés et d'une connaissance des postes de travail : les

médecins du travail et de prévention, assistés de leurs équipes pluridisciplinaires, sont les seuls à répondre à l'ensemble de ces conditions.

Continuité globale et modifications par rapport à « SUMER 2009-2010 »

Réalisée par des médecins du travail et de prévention - et donc en dehors du réseau traditionnel d'enquêteurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)-, SUMER fait officiellement partie des enquêtes reconnues par le système statistique public depuis son édition de 2009-2010, suite à sa présentation au Conseil national de l'information statistique (CNIS) par la DARES et la DGT.

Sur le même schéma, le CNIS a délivré le 14 novembre 2014 un avis d'opportunité favorable pour le projet de l'édition 2016-2017 de SUMER, confirmant ainsi que l'enquête continue à fournir des informations non disponibles par ailleurs sur un sujet reconnu important, notamment par les partenaires sociaux. À l'issue d'une période d'élaboration méthodologique avec un Conseil scientifique, des groupes de travail et un Comité de concertation qui rassemblait les représentants des partenaires sociaux, un dossier est en cours de finalisation pour l'obtention du label de qualité statistique et d'intérêt général auprès du CNIS, gage d'objectivité et de fiabilité méthodologique.

Comme pour ses précédentes versions, l'enquête SUMER s'appuie toujours sur les examens périodiques et d'embauche. En 2016-2017, les salariés seront tirés au sort parmi ceux reçus en examen périodique ou qui devraient être vus en examen périodique. Seront également concernés ceux vus en examen d'embauche, sous réserve qu'ils aient, dans l'entreprise ou la Fonction publique, au moins 3 mois d'ancienneté afin d'avoir un aperçu suffisant des diverses expositions et contraintes. Dans la salle d'attente avant l'examen médical, chaque salarié tiré au sort renseigne, s'il en est d'accord, un auto-questionnaire portant sur son vécu du travail. Puis, pendant la consultation, le médecin administre à chacun le questionnaire principal.

La participation des médecins s'appuie toujours sur le volontariat et ils restent les référents pour l'enquête SUMER, même s'ils peuvent désormais associer des membres de leur équipe pluridisciplinaire s'ils le jugent opportun pour remplir certaines parties des questionnaires, ou pour des visites de poste par exemple.

Ce volontariat des médecins fait que le premier niveau de sondage de l'enquête (la participation ou non du

médecin du travail) n'est pas aléatoire, des biais sont donc possibles et doivent être contrôlés : pour cela, comme en 2010, un « questionnaire pour le médecin enquêteur » décrit les caractéristiques du médecin (âge, quotité de temps, ancienneté...) mais surtout sa charge et les moyens dont il dispose pour y faire face. Une analyse en sera faite pour étudier un lien éventuel avec le volontariat et le mode de remplissage des questionnaires et permettre, le cas échéant, de les redresser.

Apport de quelques améliorations méthodologiques

- **Un nouveau mode de tirage au sort** des salariés est introduit pour s'adapter à l'évolution du contexte d'exercice de la médecine du travail. En effet, jusqu'en 2010, l'observation des expositions pour SUMER pouvait s'appuyer sur les salariés reçus en examen périodique, car tous étaient vus régulièrement par la médecine du travail. Or, cela n'est plus le cas aujourd'hui pour de nombreux médecins qui n'ont plus les moyens suffisants pour respecter la périodicité réglementaire pour tous les salariés qu'ils suivent. Le tirage au sort des salariés dans les rendez-vous prévus à l'agenda du médecin enquêteur ne fournit donc plus nécessairement un échantillon représentatif des salariés suivis, d'où un nouveau protocole qui permettra une sélection vraiment aléatoire en amont, c'est-à-dire dans les fichiers de gestion des convocations parmi l'ensemble des salariés suivis par les médecins enquêteurs qui devraient en théorie être vus en examen périodique pendant la période de l'enquête.

- **Le remplissage du questionnaire principal** par le médecin pourra se faire sur Internet pour les médecins préférant cet outil au papier. Cela permettra une remontée des informations recueillies plus rapide et une mise à disposition des résultats finaux plus prompte.

Questionnaires

Deux questionnaires sont à remplir : un questionnaire principal comprenant 4 parties remplies par le médecin, et un autoquestionnaire proposé aux salariés.

- **Questionnaire principal**

Il comporte quatre parties et reprend pour l'essentiel les items de la précédente édition de façon à mesurer les évolutions.

La première partie porte sur l'organisation du travail,

les horaires, les rythmes de travail, les marges de manœuvre, le contact avec le public, les normes et l'évaluation. En 2016-2017, à ces éléments déjà présents en 2009, s'ajouteront des questions portant sur les outils informatiques, le *lean management* et les changements dans le collectif. Le salarié répond en se référant à sa situation habituelle de travail, le médecin se contentant de retranscrire ses réponses.

En revanche, les trois autres parties – Ambiances et contraintes physiques, Produits chimiques, Agents biologiques – sont plus précises et détaillées et requièrent l'expertise du médecin et, le cas échéant, de son équipe pluridisciplinaire. Elles portent sur les expositions survenues au cours de la semaine précédant l'enquête afin d'être au plus près de la réalité du travail. La description des expositions permet d'évaluer le niveau de risque qui en résulte. Ainsi seront renseignés la durée d'exposition au cours de la semaine, mais aussi le niveau d'exposition donné par « l'intensité » d'exposition pour les produits chimiques et « la probabilité » d'exposition pour les agents biologiques, ainsi que l'existence et la nature des protections collectives et la mise à disposition de protections individuelles.

Pour remplir ces trois parties, le médecin s'appuiera sur les réponses du salarié pour connaître les tâches du poste réalisées la semaine précédente et sur sa connaissance du poste, de l'entreprise, de la documentation technique et scientifique dont il dispose, de son expertise et de son expérience professionnelle ainsi que celle de son équipe pluridisciplinaire. Pour faciliter la collecte, un guide sera fourni aux médecins enquêteurs, dans lequel sont précisées les définitions des items demandés et les équivalences entre les ques-

tions de SUMER et le Thésaurus harmonisé des expositions professionnelles.

● **Autoquestionnaire**

Un autoquestionnaire est proposé aux salariés. Il permet de décrire de façon détaillée le travail tel que le salarié le perçoit, notamment sur les risques organisationnels et psychosociaux (questionnaire de Karasek), la reconnaissance au travail (une partie du questionnaire de Siegrist), ainsi que des éléments sur la santé perçue, les accidents du travail, la violence au travail. Des items portant sur le sens du travail, la conciliation vie professionnelle et vie personnelle ont été ajoutés, afin d'affiner les données, jusque-là très limitées, sur ces enjeux. Un questionnaire validé de santé mentale, le PHQ9, a également été intégré.

Valorisation

Les résultats de l'enquête SUMER donnent lieu à de nombreuses publications (**encadré 2 page suivante**), par type d'expositions (physiques, chimiques, organisationnelles, psychosociales...), mais aussi par thème (prévention des risques, comportements hostiles, interrompre une tâche...).

Les résultats de l'enquête ont été et seront diffusés via les publications habituelles de la DARES (*Dares analyses, Synthèses Stat'*...). Ils ont été repris dans la revue *Références en Santé au Travail* afin que tous les médecins du travail puissent en prendre connaissance. Enfin, d'autres articles sont parus dans la revue de l'ANACT *Travail et Changement*, la presse spécialisée, des revues scientifiques (en ergonomie, épidémiologie, sociologie...).

ENCADRÉ 2 ■ ■ ■

↓ Encadré 2

Valorisation de l'enquête SUMER

Articles

- CAVET M, MEMMI S, LÉONARD M - Les expositions aux cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques : un zoom sur huit produits chimiques. Enquête SUMER 2010. Vu du terrain TF 233. *Réf Santé Trav.* 2015 ; 144 : 77-91.
- COUTROT T, SANDRET N - Pilotage du travail et risque psychosociaux. Vu du terrain TF 229. *Réf Santé Trav.* 2015 ; 142 : 41-53.
- RIVALIN R, SANDRET N - L'exposition des salariés aux facteurs de pénibilité dans le travail. *Dares Anal.* 2014, 95 : pp 1-11.
- RIVALIN R, SANDRET N - Subir un comportement hostile dans le cadre du travail : plus de 20 % des salariés s'estiment concernés. Vu du terrain TF 222. *Réf Santé Trav.* 2014 ; 139 : 67-82.
- AMIRA S, AST D - Des risques professionnels contrastés selon les métiers. Vu du terrain TF 224. *Réf Santé Trav.* 2014 ; 40 : 29-54.
- COUTROT T, ROQUEBERT Q, SANDRET N - La prévention des risques professionnels vue par les médecins du travail. Vu du terrain TF 214. *Réf Santé Trav.* 2013 ; 136 : 77-89.
- DAVIE E - L'exposition aux risques professionnels dans la Fonction publique,

Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique. Vu du terrain TF 217. *Réf Santé Trav.* 2013 ; 137 : 73-90.

- CAVET M, LÉONARD M - Les expositions aux produits chimiques cancérigènes en 2010. Vu du terrain TF 211. *Réf Santé Trav.* 2013 ; 135 : 60-72.
- ALGAVA E, COUTROT T, SANDRET N - Les salariés déclarant avoir interrompu ou refusé une tâche pour préserver leur santé ou leur sécurité : les enseignements de l'enquête Sumer. Vu du terrain TF 208. *Réf Santé Trav.* 2013 ; 134 : 39-52.
- ARNAUDO B, LÉONARD M, SANDRET N, CAVET M ET AL. - Les risques professionnels en 2010 : de fortes différences d'exposition selon les secteurs. Vu du terrain TF 207. *Réf Santé Trav.* 2013 ; 133 : 59-74.
- ARNAUDO B, LÉONARD M, SANDRET N, CAVET M ET AL. - L'évolution des risques professionnels dans le secteur privé entre 1994 et 2010 : premiers résultats de l'enquête Sumer. Vu du terrain TF 201. *Réf Santé Trav.* 2012 ; 130 : 41-64.
- ARNAUDO B, CAVET M, COUTROT T, LÉONARD M ET AL. - Enquête Sumer 2009 : bilan de la collecte. Études et enquêtes TF 196. *Doc Méd Trav.* 2011 ; 127 : 421-7.

Fiches : consultables sur le site du ministère chargé du Travail (www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-dares/statistiques/sante-au-travail/)

- Les risques professionnels par métiers. Résultats SUMER 2010. *Synthèses Stat' 2010-05.* Selma Amira, 2010.
- Les risques professionnels par secteurs. Résultats SUMER 2010. *Synthèses Stat' 2014-06.* Lydie Vinck, 2010.
- Les expositions aux risques professionnels : les contraintes organisationnelles et relationnelles. Résultats SUMER 2010. *Synthèses Stat' 2014-07.* Lydie Vinck, 2014.
- Les expositions aux risques professionnels : les ambiances et contraintes physiques. Résultats SUMER 2010. *Synthèses Stat' 2014-08.* Lydie Vinck, 2014.
- Les expositions aux risques professionnels : les produits chimiques. Résultats SUMER 2010. *Synthèses Stat' 2015-13.* Sarah Memmi et Lydie Vinck, 2015.